

PROFIL POUR CE DIPLÔME

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Être titulaire d'un baccalauréat.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Après avoir complété un dossier d'inscription via parcoursup, un entretien individuel permet de positionner le candidat, qui bénéficiera alors d'un accompagnement personnalisé afin de l'aider à trouver un contrat d'apprentissage.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

La mission globale du titulaire du BTS CG consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.

Les compétences visées sont traitées via 3 blocs :

Bloc 1 : Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales

- Contrôler les documents commerciaux
- Enregistrer et suivre des opérations comptables relatives aux clients
- Produire l'information relative au risque client
- Enregistrer et suivre les opérations relatives aux fournisseurs
- Réaliser les rapprochements bancaires (comptabilité de trésorerie)
- Réaliser des travaux comptables relatifs à la constitution de l'entreprise et l'évolution du capital
- Réaliser des opérations d'inventaire
- Produire des comptes annuels et des situations intermédiaires
- Assurer le suivi comptable des travaux relatifs à l'affectation des résultats
- Sauvegarder et archiver des documents comptables
- Produire les informations nécessaires à la consolidation

- Effectuer le traitement des opérations relatives à la TVA
- Effectuer le traitement des opérations relatives aux impôts direct
- Effectuer le traitement des cas particuliers et autres impôts
- Préparer des formalités administratives de gestion du personnel et information des salariés
- Assurer la gestion comptable de la paie et information des salariés

Bloc 2 : Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière

Analyse et prévision de l'activité :

- Identifier la structure des coûts
- Calculer, contrôler et analyser les coûts de revient des activités, produits et services de l'organisation
- Assurer la prévision et le suivi de l'activité
- assurer la mise en place d'une gestion budgétaire
- Élaborer des tableaux de bord opérationnels

Analyse de la situation financière :

- Analyser la performance de l'organisation
- Analyser la rentabilité d'un investissement
- Analyser l'équilibre financier de l'organisation
- Analyser la trésorerie et de la solvabilité de l'organisation
- Analyser les modalités de financement
- Analyser la dynamique des flux financiers

Bloc 3 Organisation du système d'information comptable

Analyser le système d'information comptable (SIC)

- Contribuer à la performance du processus « Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales » et la recherche de la sécurisation des opérations
- Conduire une veille réglementaire nécessaire à l'établissement des comptes
- Conduire la veille fiscale
- Conduire de la veille sociale
- Contribuer à la performance du processus « Gestion des relations sociales » et la recherche de la sécurisation des opérations
- Rechercher des informations
- Gérer les informations de l'organisation
- Contribuer à la qualité du système d'information

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Poursuite d'études vers un diplôme de niveau 6

Vie active en tant qu'assistant comptable au sein d'une entreprise ou cabinet d'expertise comptable

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

- o Travail individuel et de groupe, travaux dirigés, études de cas
- o Accès au centre de documentation de l'établissement
- o Méthodes pédagogiques inductives et déductives...
- o Rythme de l'alternance : 3 jours en UFA du lundi au mercredi , 2 jours en entreprise (sauf vacances scolaires où l'apprenti est en entreprise)

Modalités d'évaluation :

Examens ponctuels selon le règlement d'examen

Validation :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Validation partielle possible : pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants peut être demandée

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Nombre de participants :

6

Durée de la formation :

1350 heures de formation

24 mois de contrat d'apprentissage

Début de la formation en septembre 2023

Tarif de la formation :

Coût de la formation : 7826 euros

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Contactez Mme Florence CASSEL-DEFONTAINE (07 88 15 08 26 – ufa@lyceestpaul-lens.fr) en vue d'un entretien spécifique afin de déterminer les adaptations pédagogiques possibles

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

<p>UFA Saint Paul</p> <p>38, route de la Bassée 62 300 LENS 03 21 13 56 10</p> <p>Lieu de formation (en face)</p> <p>2, rue du pourquoi pas 62300 LENS</p> <p>CFA Jean Bosco Expert de la mise en relation</p>	<p>Mme CASSEL-DEFONTAINE Responsable UFA St Paul Responsable Handicap 07 88 15 08 26</p> <p>Mme MAHBOUB Mélanie 06 43 31 03 26</p> <p>ufa@lyceestpaul-lens.fr</p> <p>+ Mme SAUS Katia Saus.k@cfajeambosco.fr</p>
--	---

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Aucune donnée à ce jour. La première promotion validera le diplôme en juillet 2025



VALEUR AJOUTÉE :

- Une aide personnalisée à la recherche du contrat d'apprentissage
- Des relations privilégiées avec les entreprises locales
- Une habilitation à la certification TOEIC et VOLTAIRE
- Des intervenants issus du milieu professionnel
- Un espace de formation dédié et connecté